



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Commune de Gy
Mairie

1^{er} Août 2024

Allée des Tilleuls

18h00 **Apéritif offert par la commune**

19h00 **Buvette & repas préparés et servis par la
Compagnie et l'Amicale des
Sapeurs-pompiers de Gy**

20h00 **Sonnerie des cloches du pays**

Partie officielle

21h00 **Ouverture de la cérémonie
par notre maire Antoine Cornut**

Lecture du pacte de 1291 par Louis Perroud

Cortège aux lampions

Embrassement du feu de joie

Animation musicale par le groupe

Bluespirit & Dark Angel



N'oubliez pas vos lampions !

MANIFESTATION

Restauration

**Raclette – saucisse – salade composée
...et toujours le stand pâtisserie & douceurs
proposé par « Les Gytanes »**



Utilisation de fusées et de feux d'artifice

Afin d'éviter les accidents, il est impératif de respecter les règles suivantes :

L'utilisation de fusées ou de feux d'artifice n'est autorisée que dans l'aire prévue à cet effet. Une rampe de lancement sera mise à disposition et les utilisateurs doivent respecter **impérativement** les consignes des sapeurs-pompiers présents. Une utilisation hors de cet espace est à proscrire.

Il est important que les parents informent leurs enfants de ces dispositions et les accompagnent pour les tirs des feux d'artifice.

Nous vous remercions de votre compréhension.